



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
<b>ARRÊTÉ</b> PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES A MONSIEUR OLIVIER DOUSSET CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ	Arrêté 14/04/2026  N° DGS/2026/12

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2122-18 stipulant que « Le Maire est seul chargé de l'administration mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints à des membres du Conseil Municipal »,

VU la séance du Conseil Municipal en date du 29 mars 2026 portant installation du nouveau conseil municipal issu du scrutin du 22 mars 2026,

CONSIDÉRANT qu'en raison du développement pris par les services municipaux et des nombreuses compétences dévolues aux collectivités locales, le Maire doit pour assurer la bonne marche des services et remplir ses multiples obligations, déléguer une partie de ses fonctions afin de permettre une bonne administration des affaires communales.

## ARRÊTE

**Article 1 :** A compter de ce jour, délégation de fonctions est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité à Monsieur Olivier DOUSSET Conseiller Municipal Délégué pour prendre toutes décisions et coordonner toutes actions dans les domaines concernant :

### ❖ Les Voiries et réseaux divers :

En matière de voirie, Monsieur Olivier DOUSSET, en relation directe avec Monsieur Pascal ARRAGAIN, Premier Adjoint au Maire, pourra procéder à l'examen des projets et le suivi des travaux de voirie comme la réfection des voies et des trottoirs, égouts, éclairage public, électricité, gaz, téléphone (réseaux divers).

Monsieur Olivier DOUSSET pourra également répondre aux demandes de DICT (demande d'intention de commencement de travaux) et émettre des avis pour les arrêtés de voirie commun avec la Métropole ou bien d'autres communes, en l'absence de Monsieur Pascal ARRAGAIN.

**Article 2 :** La présente délégation comprend délégation :

- de signature de tous les courriers émanant des services municipaux, tous actes et pièces administratifs, tous actes et pièces relevant du droit privé relatifs aux domaines de délégation définis à l'article 1 du présent arrêté, à l'exception des pièces de nature financière.
- de fonction, permettant à l' élu de participer à tous les travaux relatifs à sa délégation.

**Article 3 :** Pour l'exercice de ces délégations, chaque élu respectera le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation,  
Le Conseiller Municipal Délégué aux voiries et réseaux divers  
Nom - Prénom

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE ARRÊTÉ DU 14/04/2026 N° DGS/2026/12 PAGE 2/2	Feuillet n°
OBJET	ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES À MONSIEUR OLIVIER DOUSSET CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ	

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier DOUSSET, la signature des courriers et actes de toute nature, dans le domaine des affaires définies à l'article 1 du présent arrêté reviennent à Monsieur Pascal ARRAGAIN, Premier Adjoint au Maire.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

**Article 6 :** Une ampliation de cet arrêté sera notifiée à Monsieur Olivier DOUSSET pour lui servir de titre et transmis à :

- Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,
- Madame la Procureure de la République,
- Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la commune, de sa notification et de sa transmission aux services de l'État, chargés du contrôle de légalité.

Date de la notification: 14/04/26

Signature:



Fait à LUYNES, le 14 avril 2026  
Le Maire,



Antoine MAQUIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260414-AR\_DGS\_2026\_12-AR



Certifié exécutoire par :

15 AVR. 2026

- sa transmission au contrôle de légalité le : .....15 AVR. 2026.....

- sa publication sur le site internet de la commune le : .....